



Bécours, festival Transhumances 27 août 2011

L'instauration de l'égalité des chances dans un cadre méritocratique

Le cas de la politique française de la jeunesse de 2005 à aujourd'hui

« Tout ce qui empêche chacun de faire valoir ses talents et ses mérites doit être corrigé. »

N. Sarkozy. 17 décembre 2008, discours de Palaiseau. A l'École Polytechnique, qui se revendique comme l'illustration de la méritocratie.

Cette citation, d'ailleurs, aurait tout à fait sa place dans un discours promouvant la méritocratie. « et dans cette école, on sait ce que veut dire le mérite », précise d'ailleurs Sarkozy.

Pourtant, il n'est pas venu à Palaiseau pour leur parler de méritocratie mais pour leur présenter Yazid Sabeg, nouveau Haut Commissaire à la Promotion de la Diversité et de l'égalité des chances. Discours d'une importance extrême, qui intronise une nouvelle « politique de civilisation ». Le projet est le suivant : la diversité et l'excellence seront amenées par la fusion de la méritocratie et de l'égalité des chances. Le baptême de feu de Sabeg se fait donc dans un haut-lieu de l'excellence dont Sarkozy flatte la diversification progressive. Et le projet est le suivant : pour honorer la méritocratie, il va falloir instaurer l'égalité des chances.

Voici, de manière très synthétique, le raisonnement : la méritocratie est le gouvernement des plus méritants. Il faut donc du mérite. L'égalité des chances exige du mérite, et reconnaît non pas les plus riches mais les plus talentueux. Talent et mérite vont donc devenir critères de sélection. Or, talent et mérite sont autant présents chez les femmes que chez les arabes, chez les vieux que chez les personnes handicapés. Soutenir le contraire serait discriminatoire. Donc, en alliant méritocratie et égalité des chances, nous allons à la fois être justes, en créant une élite diversifiée, bigarrée, et efficaces, en choisissant, pour nous gouverner, les meilleurs. Justice et efficacité, on prend le mieux de Machiavel et de Rousseau, et on crée un système idéal, une politique bonne.

Dans la pratique, l'égalité des chances sera l'outil de la méritocratie. Il va falloir égaliser les chances pour parvenir à la méritocratie. Voilà le beau projet. Si l'on accepte la logique interne du raisonnement, on ne peut s'opposer au projet : par qui veut on être gouvernés si ce n'est pas les plus méritants et les plus talentueux, qui plus est si cela assure un métissage complet qui prenne en compte toutes les origines, toutes les conditions, tout le monde... Et la logique interne est difficile à critiquer : on va chercher les méritants et les talentueux, or mérite et talent ne sont pas la propriété d'une seule catégorie sociale, donc les sélectionnés représenteront mille communautés et identités.

Syllogisme imparable. On pourra au mieux critiquer l'exécution de ce projet s'il est mal orchestré (il est très complexe de comparer les talents qui n'ont pas reçu la même éducation). Mais le projet théorique ne sera pas critiqué, il ne semble pas même critiquable.

Pourtant, tout ce raisonnement s'appuie de manière tacite sur un présupposé qui n'est jamais questionné, ni par N. Sarkozy, ni par Y. Sabeg, ni à ma connaissance par qui que ce soit. Pour que tout cela

fonctionne, encore faut-il que mérite et talent soit compatibles, et même qu'ils aillent de pair. Car rien n'est prévu pour trancher entre un méritant peu talentueux et un talentueux peu méritant.

De loin, on dirait du pinaillage. Pourtant, il faut comprendre deux éléments.

Nous sommes ici intégrés dans le paradigme de la compétition. Il n'y aurait visiblement aucun sens à parler d'égalité des chances s'il y avait de la place pour tous. Égalité des « chances de quoi » ? D'accéder quelque part. Nous sommes dans un concours (social) et Sarkozy le rappelle dans son discours. Il faut que chacun ait sa chance, et que ces chances soient égales. Pourtant, en cas d'égalité parfaite des candidats en amont de la sélection, seul le hasard pourrait départager les concurrents. On ne veut pas donc une parfaite égalité des chances, mais on veut effacer la prévalence de tous les attributs (richesse, culture, âge, sexe, etc.) sauf deux : mérite et talent. Ils doivent devenir les deux seuls critères de discrimination. Il est donc très important de savoir si les deux vont être équitablement détectés. Parce que, c'est le deuxième élément à comprendre, mérite et talent ne sont pas une seule et même chose. Ils sont même radicalement opposés. Le talent est une capacité personnelle, une habileté particulière pour telle ou telle chose. Par exemple on peut aimer la musique mais n'avoir aucun talent. On peut avoir du talent pour manipuler les gens mais n'en avoir aucune envie. C'est une qualité individuelle qui consiste à mobiliser efficacement ses connaissances et compétences, afin d'aboutir à une production *réussie*. Cette réussite tient à la fois de l'adéquation entre le produit et l'exigence externe de production et de la singularité de la création proposée. En gros, savoir comment s'y prendre pour faire un truc qui reste dans les clous tout en sortant du lot. C'est tout bêtement savoir obtenir de meilleurs résultats. C'est en effet comparatif : on n'est talentueux que lorsqu'on arrive à des choses inaccessibles à d'autres. Des millions de personnes pourraient s'entraîner au sprint dix heures par jour, des milliers pourraient courir un cent mètres en intégrant toutes les règles, mais seuls quelques uns ont un talent suffisant pour passer sous la barre des dix secondes. Un talentueux se détecte à ses résultats de qualité. Et là, on est diamétralement opposé au mérite.

On pourrait en effet définir le mérite comme un investissement entier dans le travail, implication par laquelle la voie de l'effort est délibérément choisie, malgré la difficulté envisageable que ce choix provoque. Lorsque malgré cette difficulté, ou dans tout type d'adversité, l'effort est maintenu, le sujet de l'action est dit méritant.

Le mérite n'a donc absolument rien à voir avec le talent. Le talent évite la difficulté, le mérite l'affronte. « Faire aisément ce qui est difficile aux autres, voilà le talent ». (Henri Frédéric Amiel, Journal Intime, 1978). On pourrait compléter : faire difficilement ce que d'autres ne feraient pas, voilà le mérite. Il y a là, dans ces pistes de définitions, une différence majeure : le talent se juge à l'aune des résultats, et le mérite est un jugement sur le travail. Peut-être connaissez-vous Christy Brown, atteint de paralysie cérébrale, devenu célèbre pour avoir écrit un livre du pied gauche. Quel mérite ! Peu nous importe qu'il ait eu peu d'habileté, qu'il y ait passé des années, que le livre soit ennuyeux au possible. Il faudra tout de même reconnaître son mérite. A l'inverse, nous connaissons tous Michael Schumacher. Quel talent ! Peu nous importe de savoir s'il travaillait une heure par jour ou dix, si à l'entraînement, il était assidu et discipliné ou débauché et flemmard. Il faudra tout de même reconnaître son talent.

Donc, la détection des deux n'a absolument rien à voir, l'une se portant en amont de la production finale, sur l'effort de production, et l'autre en aval, sur le résultat. Et par le même raisonnement, plus on a de talent, moins on requiert de mérite pour arriver au même résultat.

Avec le projet politique d'un côté, et cette différenciation conceptuelle de l'autre, il suffit alors d'observer les projets de loi pour voir si les méritants sont plus détectés que les talentueux ou l'inverse. Je me suis coltiné ce travail d'observation juridique, peu palpitant à relater dans les détails. Mon terrain d'études était le Rapport du Commissaire qui, en mai 2009, est publié par Yazid Sabeg et remis à François Fillon et Nicolas Sarkozy pour tenter d'appliquer l'égalité des chances méritocratique en France. Rapidement, ses trois chapitres : jeunesse, lutte contre les discriminations et politique de la ville. S'il faut en choisir un pour donner rapidement quelques exemples, le plus volumineux des trois et probablement le plus médiatisé, c'est la jeunesse. Que va-t-on détecter chez les jeunes ? A la pelle, je cite quelques bribes : « une créativité supérieure », une « capacité à formuler des questions avec acuité et originalité », à « chercher des réponses avec une audace non conventionnelle ». La détection scrute la capacité à sortir du lot, et ce, « quel que soit le domaine de compétences ». Le terme de « compétence » est d'ailleurs utilisé à 35 reprises dans ce Rapport, entouré de « qualités », « talents », « intelligence », « capacités », « niveau », etc. Le talent a

donc largement sa place. Le concours doit être organisé autour de la « détection systématique des talents ». Tout examen se transforme en concours, l'anonymat est de mise, seul sera jugé... le résultat. Et cela est vrai pour les concours d'entrée en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, mais aussi lors de bilans de compétences que Sabeg veut organiser au lycée. Au collège. Au primaire.

Une occurrence tout de même du mérite : il faudra que « les boursiers de Terminale les plus méritants aient accès de droit, à compter de la rentrée 2009, à des places réservées en CPGE ». Le boursier est un personnage emblématique dans les discours de Sarkozy et Sabeg, jeune précaire qui lutte contre l'adversité pour s'en sortir dans ses études. C'est un peu la figure du méritant. Qui sont les « boursiers les plus méritants » ? Ceux qui sont dit méritants par les critères du CROUS lors de l'attribution des « bourses au mérite » (toujours en vigueur). Quel est cet unique critère d'obtention d'une bourse au mérite, que Sabeg veut reprendre pour détecter les méritants ? Obtenir les meilleurs résultats. Les termes sont donc totalement confondus. Au point que N. Sarkozy défende l'idée d'attribuer des « bourses au mérite sur critères sociaux ». Être méritant, c'est être pauvre. Et pour reconnaître le mérite qu'ont les pauvres d'être pauvres, on va les enrichir. Mais si l'on refuse le postulat assumé par le gouvernement, en arguant que le mérite dépend d'une *volonté* de travailler, d'un *choix* personnel courageux, et non d'une seule (mal)chance sociale initiale, alors on ne peut que se résoudre à conclure que la politique gouvernementale d'égalité des chances vis-à-vis des boursiers n'est toujours pas une détection ou une stimulation du mérite, mais du talent. Hélas, c'était la seule mesure pour favoriser les « méritants ».

Et pourtant, grâce à une ambiguïté sémantique, le projet de Sabeg n'est pas erroné. Car il s'agit de détecter et de favoriser ceux qui, par leur talent, le *méritent*.

Et en effet, la recherche du seul talent n'est pas vaine. Nous l'avons vu, nous sommes dans un cadre concurrentiel, car sans concurrence, l'égalité des chances semble inopérante : il ne s'agit plus d'avoir sa chance si tout le monde a sa place. Et la concurrence, c'est lorsqu'il y a plus de demande que de place. Par excellence, c'est l'élite. Et quelle élite veut-on ? Qui veut-on à Polytechnique, en CPGE ? Qui veut-on voir, dix ans après, nous gouverner ? Les plus méritants ou les plus talentueux ?

Voudriez-vous préférentiellement d'un Président surtalentueux, qui obtient tout ce qu'il essaie, qui comprend tout du premier coup, qui a une faculté d'analyse démesurée, qui amène du succès dans tout ce qu'il entreprend, et qui travaille 35 heures / semaine ? Ou un minable besogneux, qui travaille 18h par jour pour un résultat moyen, petit, laid, pauvre, bête, étranger, vieux, handicapé, mais qui travaille encore quand tout le monde dort ?

Voulons-nous que nos routes départementales soient dessinées par de durs travailleurs sans talent, nos lois écrites par des stakhanovistes sans bon sens, notre destin sociétal déposé entre les mains d'un laborieux leader sans génie ? Il est probablement préférable que nous gouvernions les talentueux. Cela se confirme en observant que toutes les sélections se sont, en théorie, toujours opérées en ce sens. Pour constituer l'élite, nous jugeons les résultats, par le mérite. Nous sélectionnons les talentueux.

Quelles conclusions vis-à-vis de ce grand projet d'égalité des chances dans le contexte méritocratique ?

Le talentueux, dans tout contexte, s'en sortira toujours. C'est le plus fort qui remporte les coupes du monde. A une seule condition : que soit respectée l'égalité des droits, c'est-à-dire que l'arbitre soit compétent et impartial. Dans ce cas, on ne peut perdre si on est le meilleur. Donc, dans le cadre de l'égalité des droits, les plus talentueux s'en sortiront toujours au profit de tous les autres. Pour lutter cependant contre la volonté de réserver l'élite aux enfants de ceux qui votent les lois, il avait donc fallu ancrer cette égalité des droits dans le cadre de la méritocratie. Il faut une place pour tous, et dans les cas où par définition, il n'y a pas la place, ne pas barrer la route aux meilleurs. Yazid Sabeg, répondant au projet de Nicolas Sarkozy, renforce donc ce mécanisme, en cherchant même à favoriser ces talentueux, à leur ouvrir aux plus vite les plus lourdes portes.

Deux citations et une conclusion : « C'est le miracle de la République d'avoir fait éprouver à la France une fascination pour l'égalité et pour le mérite. [... Et si l'on est tombé aussi bas, c'est] parce qu'on a cessé depuis trop longtemps de considérer l'exigence républicaine comme une exigence de résultat. Il ne s'agit pas d'être jugé à l'aune des intentions, mais aux résultats. Cela s'appelle le volontarisme républicain ».

Discours de Palaiseau.

En effet. Cela s'appelle la méritocratie, dans le sens de la sélection des *résultats* qui le méritent,

résultat d'hommes de talent. Parce que le mérite a une double définition : celle d'un noble dévouement envers une cause éthique au détriment d'une grande difficulté, d'une souffrance et d'un risque, certes, mais aussi, plus simplement, l'adéquation aux critères. Si un casting cherche à recruter l'homme le plus beau du monde et que c'est moi, je *mérite* d'être sélectionné. Nous sommes dans le projet de Sabeg dans cette deuxième définition du mérite comme « adéquation aux critères », dans une méritocratie comme sélection de ceux qui, par leur talent, le méritent.

Seul problème : cela ne s'appelle pas du tout l'égalité des chances. Ce concept est défini par John Rawls : « La société doit consacrer plus d'attention aux plus démunis quant à leurs dons naturels. L'idée est de corriger l'influence des contingences dans le sens de plus d'égalité. Afin de réaliser ce principe, on pourrait consacrer plus de ressources à l'éducation des moins intelligents ». Soit l'inverse absolu de la détection des talents. Rawls distingue d'ailleurs, 37 ans avant le Discours de Palaiseau, l'égalité des chances de la méritocratie. Sur cette dernière, il disait : « Ce type d'ordre social obéit au principe qui ouvre les carrières aux talents, et utilise l'égalité des chances comme un moyen pour libérer les énergies dans la poursuite de la prospérité économique et de la domination politique. Il y règne une disparité marquée entre les classes supérieures et inférieures, à la fois dans les moyens d'existence et dans les droits et privilèges de l'autorité institutionnelle ». « L'égalité des chances signifie dans ces conditions-là une chance égale de laisser en arrière les plus défavorisés ».

En effet, la méritocratie élaborée par Y. Sabeg dans cette réforme de la constitution de l'élitisme dans la jeunesse, est radicalement opposée à l'égalité des chances, qu'elle utilise contre elle-même : nous n'aurons pas du tout « plus » de chances, les talentueux les auront toutes. Certes, il existe des talentueux partout, donc tous les groupes auront des chances égalisées d'être représentés. Mais à l'intérieur des groupes, on ne saura trouver deux individus avec les mêmes chances. Il y aura au contraire une profonde inégalité des chances au détriment de ceux qui n'ont pas eu la *chance* d'avoir du talent. Il ne s'agit donc pas d'égalité des chances, mais tout au contraire, d'un type de méritocratie : celle de la sélection des *résultats* (et non des personnes) qui le méritent, parce qu'ils sont l'oeuvre d'individus talentueux. Et cela doit amener « gouvernement des meilleurs ». Et « gouvernement des meilleurs », ce n'est pas la définition de l'égalité des chances, mais, au sens littéral, de l'aristocratie.

→ Questions pour lancer le débat (en cas de blanc désagréable...)

- 1) Peut-on envisager un gouvernement des méritants ?
- 2) L'aristocratie, au sens propre, est-elle un objectif louable pour notre société ?
- 3) Comment compléter l'égalité des droits sans tomber dans l'inégalité des droits ?
- 4) Toute méritocratie est-elle vouée à devenir une aristocratie ?
- 5) Peut-on/faut-il envisager une société sans élite ?
- 6) Si, sauf arbitrage biaisé, le plus fort gagne toujours, qu'en est-il de David et Goliath ou de Carquefou et de l'Olympique de Marseille ?
- 7) Être handicapé, est-ce être moins talentueux ?
- 8) L'égalité entre les différents groupes sociaux est-elle un premier pas vers l'égalité entre leurs membres ?
- 9) Le mérite peut-il s'associer au talent ?
- 10) Une discrimination peut-elle être positive ?
- 11) Peut-on affirmer que talent et mérite sont les choses au monde les mieux réparties ?
- 12) Peut-on se suffire de l'égalité des droits ?
- 13) Peut-on concilier égalité des chances et méritocratie ?
- 14) Le mérite peut-il triompher du talent ?
- 15) Comment compléter l'égalité des droits sans tomber dans l'égalitarisme ?